

Présentation de l'exposé :  
Les enjeux écologiques de l'aménagement des forêts d'outre-mer (ONF)

L'ONF gère Outre-mer une très grande surface forestière (5,7 M d'ha). Ces forêts présentent une biodiversité exceptionnellement riche et variée mais également fragile et menacée (trois des quatre DOM constituent des « points chauds » de biodiversité).

Aussi la fonction écologique (préservation de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques des écosystèmes) est elle primordiale. Les principales autres fonctions de ces forêts s'expriment de manière particulière dans les DOM :

- Fonction de protection, importante dans les DOM insulaires.
- Fonction sociale, les espaces forestiers contribuant en effet fortement sur le littoral comme dans l'intérieur des terres à l'attractivité touristique de ces territoires ; la forêt constitue également un important support d'emplois dans des régions où le taux de chômage est très élevé.
- La fonction de production est très limitée sauf en Guyane où elle acquiert une certaine dimension, 80000 m<sup>3</sup>, tout en restant modeste et subordonnée.
- Enfin, le domaine forestier fait l'objet de fortes pressions de la part des activités humaines nécessitant un investissement déterminé et continu pour la préservation du foncier.

Comme en métropole, l'application du Régime Forestier consiste en premier lieu à doter chaque forêt d'un aménagement déterminant les différents enjeux, les hiérarchisant et programmant les actions en découlant.

Deux situations sont décrites de manière plus détaillée :

- L'aménagement des forêts du domaine permanent en Guyane (2,3 M d'ha). Par une approche spatiale emboîtée, allant de l'ensemble du territoire guyanais à l'unité de gestion forestière les surfaces (séries) en protection et celles en production sont déterminées. Cette détermination est précédée de diagnostics de terrain (écologiques et dendrométriques) et se prolonge par une planification détaillée de l'exploitation forestière (inventaire préalable spatialisé des surfaces à parcourir, implantation des pistes de débardage et des places de dépôt par l'ONF, abattage contrôlé, optimisation des pistes de débardage secondaires...).
- L'aménagement de la forêt domaniale du littoral en Martinique et la prise en compte de ses spécificités fortes : des enjeux patrimoniaux et écologiques élevés ; de fortes pressions foncières d'origine anthropique ; des sites touristiques majeurs pour l'île. Celles ci sont déclinées selon trois objectifs :
  - Accueil du public (4% des surfaces), en privilégiant la qualité de l'accueil, dans le respect des milieux naturels.
  - Protection générale du milieu naturel et des paysages (79% des surfaces) au niveau de la série d'intérêt écologique général.
  - Protection particulière de milieux à fort intérêt écologique (14% des surfaces) : restauration de sites de ponte de tortues marines, protection de sites de reproduction de colonies d'oiseaux marins, conservation de mangroves

Claude RUPE  
Coordinateur ONF DOM Corse